

Compte-rendu du C. A. du 07 avril 2003

Bibliothèque municipale de Pont-Sainte-Maxence

Présents : Nelly Hanotte, Daniel Le Goff, Christiane Mécozzi, Jean-Pierre Delbecq, Philippe Villain, Anne-Marie Vendôme, Isabelle Moreau, Monique Podworny.

Excusés : Françoise Randu, Hervé Roberti, Pascale Gaudon, Odile Vasseur, Michèle Biharré, Cécile Dubus, Anick Delafraye, Jean-Michel Ducellier, Marie-Pierre Cauvin, Françoise Atron

1) Bilan de la journée à Dublin

- Tout le monde est unanime pour dire que tout c'est bien passé, et que cela a été l'occasion de "voir les collègues" sous un autre jour". Anne-Marie Vendôme prépare un billet d'humeur qui sera publié sur le site, avec les photos de JM. Ducellier.

- Le Président enverra un courrier de remerciements à chaque partenaire irlandais, et notamment à Marjory Sliney (avec un petit cadeau).

2) Compte-rendu du CN du 23 mars

- Le code de déontologie a été adopté dans sa forme finale. Il donnera lieu à l'édition d'affiches diffusées par l'ABF. Il sera présenté au groupe lors de l'AG du 28 avril.

- Le congrès d'Aubagne aura lieu du 13 au 16 juin 2003. les congressistes seront logés sur Marseille, avec un système de navettes de bus. le thème est " le citoyen européen et les bibliothèques". Un Conseil national se tiendra le 12.

- La remontée des questionnaires sur la vie de l'association est plus lente que prévue et ne permettra pas de dégager suffisamment d'éléments pour une proposition de modification de statuts de l'association à Aubagne. ce serait plutôt pour le congrès 2004. Ce qui apparait néanmoins dès maintenant, c'est que l'ABF est d'abord un lieu de réflexion et d'échanges, avant d'être un outil de formation. par contre il y a confusion entre la perception des groupes et des sections. le CN a demandé aux groupes de faire une synthèse écrite de leurs remontées. le groupe Picardie ne l'a pas encore fait.

- une longue information a été donnée par JF. Jacques et G. Eboli, qui représentent l'ABF au sein du groupe de travail dirigé par le ministère de la culture sur les modalités d'application de la loi de prêt. la société Dilicom (qui gère les commandes de la plupart des libraires) se propose pour recenser les commandes passées au nom des bibliothèques. l'ABF a affirmé qu'il n'était pas question que les bibliothèques fassent ce travail. Au maximum peut-on imaginer une validation par sondage de nos commandes à la demande de Dilicom. La loi serait applicable 2 mois après sa publication, et pour les marchés en cours, 2 mois + un an au maximum après sa publication.

Il apparait également que parallèlement à l'arrivée de la loi, le code des marchés publics va bouger, que les seuils seraient remontés à 200000 ou 240000 euros, et que la nomenclature va encore bouger : en particulier le 15.08 qui rassemble vidéos cds, etc.. serait éclaté.

- une nouvelle version du "Métier de bibliothécaire" sera livrée en septembre 2003.

- de longs échanges ont eu lieu sur la question des concours. L'ABF écrira une lettre ouverte aux autorités de tutelle pour dénoncer le scandale du système actuel (cette lettre a depuis été publiée sur biblio-fr, à la signature de Gérard Briand)

3) Quid du CNFPT en Picardie

- au moment où de nombreux collègues doivent émettre des vœux de formation pour l'an prochain dans leurs collectivités, il apparait que les offres de stages du CNFPT Picardie sont très pauvres dans le domaine des bibliothèques. Avant de tenter une approche du CNFPT au nom de l'ABF, il apparait nécessaire d'identifier où le bât blesse : manque de demande des agents, filtre des plans de formation des collectivités, indifférence du CNFPT. Philippe Villain préparera un courrier en ce sens pour les adhérents pour essayer de rassembler des plans de formation de nos collectivités.

4) Congrès d'Aubagne

- Comme l'an dernier le CA reconduit l'opération " 3 bourses" pour le congrès. Marie-Thérèse Duthoit sera prise en charge par le national, au titre de la commission Vie de l'association. Daniel Le Goff est chargé de rédiger un courrier aux adhérents pour présenter les bourses. Le choix, si besoin est, sera fait par le bureau sur la base de la répartition géographique et de la participation des candidats à la vie du groupe.

5) Formation ABF

-La formation 2002-2003 se passe correctement. Certains étudiants sont en difficulté. Henri Souchère, de la BDP 91, sera le Président du jury pour la Picardie. L'oral aura lieu les 19 et 20 juin à la BDP de l'Aisne. La remise des diplômes aura lieu le vendredi 20 à 15h30.

Un CA "spécial formation" se réunira le 19 à 17h30 à Soissons pour faire le bilan de l'année, choisir les nouvelles candidatures et organiser le planning des cours 2003-2004. .Tous les formateurs sont invités.

-Pour 2003-2004, le CA décide de recommencer une formation, au vu des premiers contacts reçus par Francçoise Atron. Une lettre aux maires est prête et sera postée par les directeurs de BDP pour les villes de moins de 10000 habitants, et par le secrétariat pour les villes de plus de 10000 habitants.Date butoir pour recevoir les candidatures le 15 juin.

Un appel est lancé pour de nouveaux formateurs : contacter Francçoise Atron.

6) Trésorerie

-le groupe Picardie est le dernier à ne pas avoir rendu son bilan pour 2002. C'est du au fait que manquent les justificatifs de dépenses pour la journée d'études intercommunalité (billets de train des intervenants). le CA accepte l'idée que le Président fasse un certificat sur l'honneur, en commun avec la trésorière, pour sortir de cette impasse.

7) Assemblée générale du groupe

Elle aura lieu le 28 avril à la BDO à Beauvais, à partir de 16h. Toby-Gail Stone, représentant le Bureau national, sera présente. Le Ca a esquissé un plan pour les rapports d'activités et d'orientation. Daniel Le Goff le rédige. Nelly Hanotte se charge des éléments financiers.

Compte-rendu réalisé par Daniel Le Goff